

AVIS DE LA BOURSE

TRANSFERT DU TITRE « AMS » AU GROUPE 99

La Bourse informe, qu'à partir du **mardi 06 avril 2021**, le titre « **AMS** » sera transféré au **groupe 99**, réservé notamment aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché et ce, en application de l'article 85 bis du Règlement Général de la Bourse.